

## Procédure COVID positif : Éclaircissements et recommandations

**Règle n°1 : Lorsque qu'une personne passe un test, elle doit être à l'isolement total jusqu'à l'obtention des résultats (elle ne participe ni aux entraînements, ni aux matchs).**

1 cas positif avec symptômes : On considère comme cas contact potentiel toute personne en contact avec le cas positif 2 jours avant l'apparition de ces symptômes.

1 cas positif sans symptôme : On considère comme cas contact potentiel toute personne en contact avec le cas positif 7 jours avant la date du test positif

Si **1 cas positif**, selon les modalités précédentes, est en contact avec son équipe :

1. Le club doit remplir le formulaire de déclaration et l'adresser à la ligue aux adresses suivantes : [6100000.coc@ffhandball.net](mailto:6100000.coc@ffhandball.net) et [6100000.covid.medical@ffhandball.net](mailto:6100000.covid.medical@ffhandball.net), en précisant si les cas positifs sont symptomatiques ou asymptomatiques
2. Report recevable pour les compétitions dans les 7 jours à compter de la date de réalisation du test.
3. Le club établit la liste des sujets contact potentiels et l'envoie à l'ARS. La tenue d'un **registre des présences** sur chaque rassemblement (match, entraînement, réunion...) et/ou l'utilisation de l'application « **Stop Covid** » sont **fortement recommandées**.
4. Le club prévient également les arbitres désignés sur un match où le cas positif a joué et transmet l'information à l'adresse suivante : [6100000.cta@ffhandball.net](mailto:6100000.cta@ffhandball.net)
5. Envoi des pièces justificatives (résultats PCR) à l'adresse [6100000.covid.medical@ffhandball.net](mailto:6100000.covid.medical@ffhandball.net)

Les cas contact potentiels tels que décrits ci-dessus sont isolés sur le plan sportif pendant 7 jours à partir de la date de réalisation du test du cas positif.

➔ **Isolement « sportif » (cas contact potentiels)** : reprise de la compétition (si la CPAM n'a pas contacté le cas contact potentiel, le test PCR n'est pas obligatoire)

➔ **Isolement ordonné par la CPAM (cas contact avérés – isolement social, professionnel et sportif)** : retour à la compétition après résultat du test de fin d'isolement (possibilité de reports de matchs sur 2 semaines)

Les cas contact qui, à J+7, ont des tests négatifs, peuvent reprendre l'activité sportive. Le J+7 est calculé à partir de la réception du résultat du test du cas positif.

**Le cas contact d'un cas contact n'est pas considéré comme un cas contact**

### Préconisations :

- Une visite médicale de reprise sportive est recommandée à toute personne positive et symptomatique à l'issue de son isolement de 7 jours. Cette reprise sportive validée par le médecin devrait être progressive, c'est-à-dire initialement individuelle basée sur de la préparation physique. Si l'évolution est favorable sous 7 jours la reprise collective peut être envisagée.
- A l'entraînement le port du masque pour les éducateurs et entraîneurs est fortement recommandé.
- Il est déconseillé d'organiser collation collective, repas de fin de match, 3<sup>ème</sup> mi-temps et de manière générale tout rassemblement collectif en dehors de la rencontre sportive.
- Désigner un référent COVID au sein de votre club
- Il est important de cloisonner les effectifs en évitant des passerelles entre 2 catégories d'âges.

#### LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Siège social Auzeville-Tolosane  
Opus Verde - Bâtiment F- 2<sup>ème</sup> étage  
46 route de Narbonne - 31320 Auzeville-Tolosane - T. +33 (0)9 70 40 19 40

Etablissement de Montpellier  
Maison Régionale des Sports - CS 37093  
1039 rue Georges Méliès - 34967 Montpellier Cedex 2 - T. +33 (0)4 67 82 16 70